

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 25

N° 4

OBJET :

**AMI PLAN D'ACTION
QUALITE DE L'AIR
(SANTÉ – AIR –
CLIMAT)**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 5 NOV. 2019

Publiée ou notifiée
le : - 5 NOV. 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. FAYOLLE – N. COULANGE – P. COLAS – M. MONTIBERT – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christiane SEGUIN à M. Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - A.G. CROUZIER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET – A. CORNE – F. SEMONSUT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC - C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – F. SENNEPIN – G. DURANTET – A. GIRAUD – F. BOFFETY – E. VOITELLIER - A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2224-34, L.5211-12,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188,

Vu la loi 2016-41 de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016, qui conforte le contrat local de santé comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur le territoire,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26,

Vu le Code de Santé publique, notamment les articles L 1434-2 et L 1434-17, qui prévoit et définit le contrat local de santé,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial,

Vu le PCET approuvé en date du 27 février 2014 par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 20 décembre 2017 confiant au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03), sur le fondement de l'article L2224-37-1 du CGCT, l'élaboration de l'analyse environnementale du PCAET,

Considérant le territoire des 39 communes qui est « territoire à énergie positive (TEPOS) » et a adopté en 2018 son programme d'actions en matière de développement des énergies renouvelables, pour atteindre 100% des consommations couvertes par la production du territoire en 2050,

Considérant la démarche PCAET Allier initiée par le SDE03 et qui rassemble les 11 intercommunalités de l'Allier pour réaliser/actualiser 11 PCAET adaptés à chaque territoire, en intégrant des enjeux plus larges que ceux de chaque collectivité ce qui est une démarche unique en France,

Considérant le diagnostic sur la qualité de l'air, réalisé en mai 2019 dans le cadre de l'actualisation du PCAET de Vichy Communauté et que les principaux enjeux en matière d'exposition à la pollution de l'air sur le territoire de Vichy Communauté concernent les particules fines (PM2.5), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (en période estivale),

Considérant le Contrat Local de Santé qui permet de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé en mobilisant les différentes politiques publiques et en coordonnant les acteurs dans les champs de la prévention, du soin et du médico-social,

Considérant la signature du CLS entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture, le Conseil départemental, la caisse Primaire d'Assurance maladie, le Centre hospitalier de Vichy, le Pays Vichy-Auvergne, l'Education Nationale et les partenaires associés que sont la Polyclinique La Pergola, l'ANEF 63, le CREPS de Vichy-Auvergne-Rhône-Alpes, intervenue le 23 octobre 2019,

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt *Plan d'action Qualité de l'Air* lancé par l'ARS AuRA, à travers son 3^{ème} Plan Régional Santé-Environnement 2017-2021,

Considérant les objectifs de l'AMI fixé à tout EPCI qui serait lauréat :

- d'intégrer les actions lauréates dans les démarches locales PCAET ou PLUi,
- de produire un article présentant la/les actions réalisées et valorisables dans les documents de communication du PRSE3, notamment via une plateforme internet,
- de participer aux temps forts du PRSE3 qui valorisent la/les actions réalisées,

Considérant les actions déjà engagées au sein de Vichy Communauté, notamment dans les domaines suivant : transport et déplacements, habitat, agriculture et alimentation, santé, déchets et recyclage, énergies renouvelables (cf. dossier annexé),

Considérant la volonté du territoire d'obtenir le Label Cit'ergie, dans une démarche de progression continue ; de favoriser la construction par l'ensemble de la population d'un environnement plus favorable à sa santé et de poursuivre en cela les objectifs du PRSE3 de croiser les thématiques Santé et Environnement et de réduire les inégalités de santé,

Propose au Bureau Communautaire :

- de valider la candidature de Vichy Communauté déposée par la SDE Allier auprès de la DREAL AuRA, dans le cadre de l'AMI *Plan d'action Qualité de l'Air*,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs portés par l'AMI *Plan d'action Qualité de l'Air*,
- de dire que les crédits nécessaires seront proposés pour inscription au budget 2020,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 24 octobre 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





DOSSIER CANDIDATURE AMI PLAN D'ACTION QUALITE DE L'AIR

Date : 30/09/2019

Délibération en Bureau communautaire : programmée jeudi 24 octobre

Dossier de candidature à transmettre à : prse3.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Présentation du porteur de l'action

Nom de la structure : Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté

Adresse : 9 place Charles de Gaulle – CS92956 – 03209 Vichy Cedex

. Élu responsable de l'action :

Nom : Frédéric AGUILERA

Fonction : Président

E-mail : accueil@vichy-communauté.fr

. Technicien responsable de l'action :

Nom : DUFFAUT Prénom : Antoine

Fonction : Directeur de la stratégie et du développement local

Téléphone : 04 63 64 71 74 – 06 79 58 71 55

E-mail : a.duffaut@vichy-communauté.fr

Présentation du territoire

- **ses principales caractéristiques** (constat sur la qualité de l'air et actions déjà conduites dans les principaux secteurs) :

Enjeux en termes de qualité de l'air

Les principaux enjeux en matière d'exposition à la pollution de l'air sur le territoire de Vichy Communauté concernent les particules fines (PM2.5), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (en période estivale)

En 2018 :

- Près de 400 habitants de l'Allier étaient soumis à un risque de dépassement de la valeur limite annuelle relative au NO₂ dont près de la moitié sur le territoire de Vichy Communauté,



- Environ 7% de la population de l'Allier était concerné par un dépassement du seuil recommandé par l'OMS pour les particules fines ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) soit près de 23 000 personnes. Ce pourcentage est inférieur à 1% sur le territoire de Vichy Communauté (environ 600 personnes)
- Concernant l'ozone (O_3), polluant secondaire (issus de la transformation de polluants primaires), après une situation globalement stable sur plusieurs années, les concentrations moyennes ont tendance à augmenter depuis ces deux dernières années (comme à l'échelle de l'ensemble de la région). Si la valeur cible pour la santé est respectée sur l'année, le territoire peut être impacté par des phénomènes de pic de pollution l'été.

Leviers d'actions

Un diagnostic sur la qualité de l'air a été réalisé en mai 2019 dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la Communauté d'Agglomération. Il a permis d'identifier un certain nombre d'éléments de leviers d'actions sur la base de **données d'émissions de 2016 (source Atmo Auvergne Rhône Alpes)**.

Approche par polluants

- **NH_3 (ammoniac)** : l'origine des émissions est quasiment exclusivement liée à l'agriculture, du fait de l'épandage des engrais minéraux sur les cultures et les déjections animales. Ce polluant est précurseur de particules fines. Le territoire de Vichy Communauté étant moins agricole que d'autres territoires du département, leur niveau d'émissions est proche du niveau national et 4 fois moins élevé que sur le reste du département de l'Allier.

- **SO_2 (dioxyde de soufre)** : leurs émissions sont issues de la consommation de combustible soufré dans les différents secteurs et sont donc liées au mix énergétique sur le territoire.

- **NO_x (oxydes d'azote)** : leur niveau d'émissions sur le territoire est deux fois moins élevé que sur le reste du département de l'Allier, mais 1,5 fois plus élevé qu'au niveau national. La 1^{ère} source est celle du transport routier et plus particulièrement des véhicules diesel - du fait d'un parc actuel fortement diésélisé. La 2^{ème} source concerne le chauffage dans le secteur tertiaire. En dehors de l'impact sanitaire direct du dioxyde d'azote à proximité des voies de circulation les plus fréquentées

- **COVNM (Composé Organique Volatil Non Méthanique)** : leur niveau d'émissions sur le territoire est légèrement inférieur à celui de l'Allier mais légèrement supérieur au niveau national (en kg/hab). 76% provient du secteur résidentiel dont 74% est issu du chauffage au bois avec des équipements peu performants (foyers ouverts par exemple). La 2^{ème} source est la consommation de solvants, de peinture et de colle (résidentiel, industrie). Les COVNM sont précurseurs de la formation d'ozone.

- **Particules fines** : le niveau de leurs émissions sur le territoire est 1,5 fois plus faible que sur le reste du département de l'Allier, et du même ordre de grandeur qu'à l'échelon national.



Elles proviennent essentiellement du secteur résidentiel, et sont liées à l'utilisation de biomasse dans des équipements peu performants (presque exclusivement du chauffage au bois). Le secteur agricole représente le second poste d'émission des PM10, où elles proviennent des labours (cultures), des plumes (élevage), et des engins agricoles.

Approche par secteur

- **Secteur agricole** principal contributeur de NH₃ → enjeu pour le territoire avec la mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles.
- **Secteur résidentiel/tertiaire** principal contributeur pour les COVNM et les particules fines → enjeu fort sur la maîtrise de l'énergie par le renouvellement et le remplacement des installations de chauffage bois individuel peu performant.
- **Secteur routier** principal contributeur pour les NO_x → enjeu sur la mobilité pour le territoire, en particulier pour les déplacements de personnes et de marchandises.

Etat d'avancement des démarches de planification (PCAET, PLUi, PLH, PDU, SCOT) :

Vichy Communauté a adopté son Plan Climat Energie Territorial le 27 février 2014, plan actuellement en cours de révision (tous les 6 ans, selon la loi de transition énergétique pour la croissance verte, à l'article [L.229-26](#) du code de l'environnement). Cette révision vers un PCAET est en cours dans le cadre de la démarche Plan Climat Allier initiée par le Syndicat Départemental des Energies (SDE03). En mai, un diagnostic territorial a été rendu par le bureau d'étude E6 et le cabinet EVEN Conseil. La stratégie est en cours de finalisation et l'élaboration du programme d'actions est opérée de façon conjointe avec les acteurs du territoire de chaque EPCI et devrait faire l'objet d'une validation en décembre prochain, avant transmission aux services de l'État courant 2020.

Par ailleurs, le SCoT adopté en juillet 2013, s'applique sur les 23 communes de l'ex-territoire de Vichy Val d'Allier. Axé sur un urbanisme de proximité et de courtes distances, le SCoT prône la maîtrise de l'étalement urbain de sorte notamment à favoriser les déplacements collectifs et en modes doux. Il a pour orientations stratégiques : la reconquête des centralités et le renouvellement urbain. Dans la continuité, l'ensemble des P.L.U existants ont été mis en révision, tandis qu'une procédure d'élaboration d'un PLU intercommunal était engagée sur la montagne bourbonnaise (cela a nécessité une forte implication de Vichy Communauté, en matière d'ingénierie auprès des communes et bureaux d'études en charge de l'élaboration de P.L.U).

Chacune de ces démarches sont sur le point de s'achever.

Le futur Programme Local de l'Habitat (2020-2025) - qui sera adopté le 05 décembre 2019 – est construit sur la même politique de renouvellement urbain, et de redynamisation/revitalisation des centres-bourgs.



Démarches volontaires existantes (objectifs principaux et objectifs opérationnels associés) :

Transport-déplacements

Bornes de recharge des véhicules électriques : depuis 3 ans une vingtaine de bornes installées sur le territoire, en coopération entre EPCI et SDE03. Le dispositif a rapidement été élargi à l'ensemble du département.

- Aires de covoiturage : 2 localisées sortie Nord de l'agglomération (Ancizes – Creuzier-le Neuf) et Ouest (Maison Blanche – Espinasse-Vozelle), comportant chacune 40 places et installées depuis 4-5ans. Elles sont entretenues par la Département qui en a la propriété ; Vichy Communauté les a équipées. Avancement : une troisième en perspective sur la commune de Saint-Yorre, en lien avec le contournement de l'agglomération...

- Bus électriques : 4 bus acquis en 2018 sur 17 et une ligne 100% électrique (sur 8) qui capte 48% de la fréquentation. C'est une première pour une agglomération de la taille de Vichy Communauté. Cette acquisition a été accompagnée par l'investissement dans un dépôt de bus par Vichy Communauté. Avancement : ce bâtiment pourrait être équipé à l'avenir de panneaux photovoltaïques en autoconsommation accompagnant le développement de la flotte de bus électriques.

- Location de vélos en libre-service : depuis 1 an, 5 vélo-stations existent en cœur d'agglomération (dont 1 sur Cusset) au rythme de 150 à 250 locations/semaine. S'y ajoutent 110 vélos en gare dont 50% sont électriques. Depuis 2 ans, l'ensemble du parc de la gare est loué de mars à septembre ; la demande dépasse désormais l'offre...

- Voie Verte : L'agglomération aménage 27 kms de voie verte dans le cadre de la Via Allier (V70) entre les communes de St-Yorre et Billy. Cette démarche d'itinérance cycliste témoigne de la volonté du territoire de développer la pratique du vélo.

- Navette Autonome : Vichy Communauté fait partie des 13 expérimentations de navette autonome du Consortium SAM labélisées par le gouvernement. Cette navette circulera sur une voie nouvelle, fermée à la circulation automobile en mixité avec modes doux piétons / cycles sur les bords d'Allier.

Habitat

- Maison de l'habitat : elle a 5 années d'existence et englobe les O.P.A.H. et l'aide à la rénovation énergétique des habitations grâce à sa plateforme de rénovation énergétique territoriale créée en 2018. Objectif : 200 logements en 3 ans. Avancement : l'année 2018 a permis de formaliser les partenariats financiers et techniques ; structurer l'outil ; communiquer et promouvoir la plateforme. En 2019, 13 logements visités et 18 logements diagnostiqués (sur 68 contacts établis depuis le lancement de la PTRE).



- Opération cocon (isolation des combles) : terminée depuis 2018, elle a débouché sur près d'une centaine d'audits et diagnostics des systèmes de chauffage de bâtiments communaux ; à la suite le SDE03 a proposé à Vichy Communauté de réfléchir à la mise en œuvre de Contrats d'objectifs territorialisés (C.O.T.) autour des EnR, à l'échelle du département.
- Maison passive à Arronnes : projet destiné à accueillir des chantiers d'insertion en particulier l'association Jardins de Cocagne (chantiers autour de maraîchage biologique). Avancement : terminée en juillet (2019), la maison a reçu le label PassivHaus

Agriculture et alimentation

- Projet Alimentaire Territorial : démarche lancée début 2018, accompagnée par la DRAAF AuRA, qui vise la relocalisation de la production alimentaire et une production et une consommation responsables. Avancement : alors que la seconde année du programme d'actions est en cours, Vichy Communauté a sollicité le label P.A.T. pour conforter sa stratégie de souveraineté alimentaire du territoire. L'élaboration d'une trajectoire territoriale en matière d'agriculture et d'alimentation sera le prochain objectif du territoire.
- Rucher pédagogique (à Cusset et Bellerive) : projets des communes, parfois aidées financièrement par Vichy Communauté (TEPCV) comme c'est le cas sur Cusset pour équiper en ruche pédagogique et ruchers de production, les Jardins de la Contrée de Gauvin. Ces jardins communaux, accueillent particuliers, association d'horticulteurs de Cusset ; parmi eux, des apiculteurs apportent leur expertise au service Enfance qui encadre des mini-séjours pour sensibiliser les enfants à l'environnement. Avancement : la réflexion se poursuit pour aménager l'espace en véritable centre communal d'initiation à l'environnement.

Santé

Dans le cadre de l'axe 1 : « *Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la Santé* » du nouveau Contrat Local de Santé en cours de validation à l'échelle du territoire, l'objectif est de :

. Mobiliser les outils de communication de la communauté d'agglomération et des communes afin d'informer les citoyens sur les thèmes suivants :

- lutte contre l'ambrosie
- qualité de l'air
- pollens
- qualité de l'eau

. Sensibiliser les agents des collectivités à la problématique de la lutte contre l'ambrosie

. Sensibiliser les agriculteurs à l'amélioration de la qualité des eaux, en articulation avec le PAT de Vichy Communauté



De plus, à travers l'axe 5 : « *Rendre le citoyen acteur de sa santé* », il s'agit de favoriser l'activité physique et sportive pour tous ; par exemple de :

. Renforcer dès les 1ères années (0-6 ans) les actions de prévention des inégalités sociales et de santé, en favorisant les actions de coopération interinstitutionnelles (CAF/Pmi/crèches de Vichy communauté)

. Mobiliser l'ingénierie, les outils et les partenariats de Vichy Communauté et des communes pour accompagner la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé déployé par l'Education Nationale

. Promouvoir l'activité physique et sportive des plus jeunes dans le cadre de la candidature Terre de Jeux 2024 :

- par la tenue d'animations lors de la Journée Olympique du 23 juin (dans les centres sociaux, au Foyer de jeunes travailleurs, dans les écoles etc...) ;
- par la démultiplication des programmes pour valoriser les bienfaits du sport en matière d'éducation (organisation, chaque année, de la Semaine Olympique et Paralympique dans les établissements scolaires du territoire)

Egalement, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, contribuer à l'éducation à une alimentation favorable à la santé.

. Mobiliser l'ingénierie et les outils de Vichy Communauté et des communes afin de contribuer à la labellisation de la Maison sport-santé du CREPS

. Développer et/ou soutenir des programmes d'accompagnement spécifiques :

- Favoriser l'accès à la formation « santé par l'activité physique » aux éducateurs sportifs du territoire afin de constituer un réseau d'acteurs compétents en capacité de proposer une offre d'activités physiques régulières, adaptées et sécurisées
- Etendre les ateliers APS du CCAS de Vichy sur les communes dépourvues d'une offre identique (cibles : séniors ; demandeurs d'emploi)
- En milieu rural : déployer le dispositif « marchons dans nos campagnes » (cible : séniors) en s'appuyant sur un ou plusieurs éducateur(s) sportif(s)
- En entreprise, dans les collectivités : mettre en place des temps d'APS (cible : actifs)

Enfin, rendre le citoyen acteur de sa santé c'est aussi sensibiliser et former la population aux gestes de premier secours... (Croix-Rouge, SDIS etc).

Déchets-recyclage

- Centre d'enfouissement de Gaïa (Moteur de co-génération qui produit de l'électricité renvoyée sur le réseau d'Enedis) : la collectivité réfléchit actuellement à un projet davantage vertueux en matière énergétique par la réinjection du méthane au tarif réglementé (éviter la déperdition de chaleur en abandonnant la cogénération)



- Construction d'un méthaniseur territorial et d'une station GNV à Hauterive - Mise en service 2022
- Recyclerie : après 7 ans d'existence, cette réalisation reste exemplaire en terme de matériaux employés ou réemployés : isolation (ouate de cellulose, vieux tissus) ; chauffage au bois (granulés) ; décoration et mobilier récupérés... De plus, elle est gérée par un groupement d'associations de l'économie sociale et solidaire et emploie l'équivalent d'une vingtaine d'ETP. Avancement : l'activité commerciale a pris son essor (38% de l'activité du site) ; équipée dans le cadre de TEPCV, d'une cabine de sablage, la Recyclerie valorise mobilier et objets rénovés auprès de la clientèle de La Recyclerie Créative, magasin ouvert au printemps 2019, au cœur de Vichy.

EnR

- Parc éolien de la montagne Bourbonnaise : commune de Saint-Nicolas-les-Biefs, pour une extension entre 6 à 9 MW (société Abowind) et communes d'Arronnes et Busset pour une installation d'environ 20 MW. Avancement : avant dépôt des permis de construire. Etudes d'impact en cours.
 - Projet de centrale hydroélectrique sur le lac d'Allier au pont barrage : la société Shema a été retenue par l'Etat pour un projet d'environ 11 MW. Avancement : modification du P.L.U. à l'étude (Bellerive-sur-Allier). Mise en service 2022
 - Réseau de chaleur entre le lycée Albert Londres - cité de Presle, centre hospitalier, centre thermal et centre omnisports... : premier du genre au cœur de l'agglomération, et de part et d'autre du Lac d'Allier. Potentiel EnR de ce réseau de chaleur très important (a minima 80%) : Bois, chaleur résiduelle des thermes et solaire thermique. Avancement : l'étude de faisabilité sera rendue en octobre (2019). Mise en service 2023
 - Ombrières photovoltaïques au stade aquatique de Bellerive-sur-Allier : installées début 2019, cette production électrique couvrira 17% de la consommation annuelle. Avancement : Création d'une trentaine d'ombrières photovoltaïques sur parking, réparties sur 12 communes Le projet est porté par Vichy Ombrières (See You Sun + Vichy Co puis Sem EnR) Mise en service début 2020
- Cadastre Solaire : réalisé et mis à disposition du public qui se l'approprie progressivement ; la centrale photovoltaïque citoyenne ComToit créée en 2018 et constituée en SCIC s'appuie notamment sur cet outil de connaissance du potentiel...
- AAP pour un parc solaire au sol à Hauterive : projet privé (société Luxel) installé depuis 2017 ; un deuxième en cours sur Saint-Rémy-en-Rollat.
 - AAP pour la Construction de parcs photovoltaïques au sol sur 3 sites de l'agglomération (environ 50ha). Maîtrise d'Ouvrage = Société de projet dédié (Urbasolar 40% + Sem EnR)



60%). La production des parcs couvre la consommation électrique de 40 000 habitants (Puissance 40MWc). Mise en service fin 2021

- Projet de Méthanisation à Hauterive : gisement principalement agricole et de capacité moyenne (25 à 30 000 tonnes), pour environ 3 à 4 MW, ce projet est le premier porté par Vichy Communauté à travers une SAS (Sud Allier BioMétha). Avancement : dépôt du permis de construire mi-2020 et mise en service 2022.

- TEPOS : l'AMO TEPOS a permis à Vichy Communauté de définir sa stratégie à horizons 2030 et 2050. L'EPCI a adopté en 2018 son programme d'actions en matière de développement des énergies renouvelables, pour atteindre 100% des consommations couvertes par la production du territoire en 2050.

Déclaration d'intention et moyens affectés

(motivation du candidat démontrant que la réflexion est engagée et que des moyens techniques et humains y seront affectés)

L'animatrice PCAET du Pays Vichy Auvergne en lien avec les animateurs TEPOS, P.A.T. ou Tri-recyclage de Vichy Communauté, pourra suivre les différentes évolutions et veiller à la bonne réalisation des engagements pris.

Le candidat s'engage à :

- intégrer les actions lauréates dans ses démarches PCAET ou PLUi,
- produire un article présentant la/les actions réalisées et valorisables dans les documents de communication du PRSE3, notamment via une plateforme internet (avec photo ou illustration + documents d'information ou de communication éventuellement créés lors de l'action),
- participer aux temps forts du PRSE3 qui valorisent son action.

Joindre tout support, illustration ou photo permettant de démontrer votre motivation (PDF ou JPG).

Volonté de :

* Obtenir le Label Cit'ergie : la démarche a été lancée en interne (pré-diagnostic), en prévision d'une AMO début 2020. Elle consistera en un audit des actions conduites dans une perspective de label qui distingue la performance des meilleures politiques et actions climat-air-énergie : c'est une démarche progressive d'amélioration continue qui s'appuie sur les compétences du territoire ...

* Favoriser la construction par l'ensemble des habitants d'un environnement plus favorable à leur santé (en comprenant mieux ses interactions avec les facteurs environnementaux).

* Suivre les 2 objectifs du PRSE3 :



- Créer une dynamique croisée autour des thématiques de santé-environnement, notamment par l'information et l'éducation en favorisant la diffusion de la connaissance.
- Réduire les inégalités de santé sur notre territoire.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24/10/2019 AMI
PLAN D'ACTION QUALITE DE L'AIR (SANTE - AIR - CLIMAT)

.....
Date de décision: 24/10/2019

Date de réception de l'accusé 05/11/2019
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24OCT2019_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191024-24OCT2019_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20191024-24OCT2019_4-DE-
1-1_1.pdf)